



## **APPEL POUR DES ASSEMBLEES GENERALES !!**

*La CGT Insertion Probation des SPIP60 et 02 s'est réunie ce jour, le 22/11/2019 à Compiègne en Assemblée générale.*

**Le contenu des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des agents présentées par le Secrétariat Général sont inacceptables pour les agents des SPIP, tout comme l'est la possibilité d'imposer à terme une mobilité.**

Les CPIP et les agents administratifs concernés n'ont pas besoin d'entretien préalable pour être légitimes à occuper un poste car ils ont les compétences et aptitudes nécessaires.

Le choix entre plusieurs agents doit se faire de façon équitable et transparente donc par une cotation. Or le système en projet signifie la fin de l'équité pour faire place à du profilage, avec toutes les potentielles dérives que cela entraînerait.

**Nous exigeons le maintien d'un tableau périodique de mutation avec des cotations comme pour les personnels de surveillance.**

De même, des agents veulent ou se sont fixés géographiquement pour des raisons familiales ou personnelles. L'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle doit être maintenu.

**Nous exigeons que l'engagement soit pris qu'aucun temps minimum ou maximum sur un poste ne soit fixé.**

Nous ne sommes pas dupes. **Ce qui se cache derrière ces réformes de gestion de la mobilité, comme derrière les primes au mérite, c'est la casse de la spécificité du statut de la fonction publique garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents mais aussi des usagères et usagers.**

Ce projet de lignes directrices de mobilité s'ajoute à de nombreux autres sujets de mécontentement dans les services (agence nationale du TIG, réforme des retraites, traitement inégal entre les corps de l'AP, conditions de travail dégradées...), il va être temps de se remobiliser et de ne plus baisser la tête.

**La CGT 60/02 appelle les agents, qu'ils soient syndiqués ou non, à se réunir en Assemblée Générale pour exprimer leur opposition aux projets du gouvernement et du Ministère de la Justice et à décider des possibilités d'action pour faire face.**